

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 1 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

## RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : 1 = 4

Code des commerces : 315 003

UFI: 6DD4-4W1Y-6009-Y996

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Ménages privés[SU21], Usage professionnel[SU22]

Catégorie de produit:

Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Produit par

SAS

TEXXIUM

58 rue maitena

40 260 CASTETS France

Tel.: +33 (0)5 58 57 37 20

[www.texxium.fr](http://www.texxium.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Le téléphone n°: d'urgence: Institut national de la Toxicologie

(Le service Français d'information de toxicologie): +33 (0)1 45 42 59 59

CAV Osp. Pediatrico Bambino Gesù Roma Piazza Sant'Onofrio, 4 00165 tel 06 68593726

Az. Osp. Univ. Foggia Foggia V.le Luigi Pinto, 1 71122 tel 0881 732326

Az. Osp. "A. Cardarelli" Napoli Via A. Cardarelli, 9 80131 tel 081 7472870

CAV Policlinico "Umberto I" Roma V.le del Policlinico, 155 00161 tel 06 49978000

CAV Policlinico "A. Gemelli" Roma Largo Agostino Gemelli, 8 00168 tel 06 3054343

Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica Firenze Largo Brambilla, 3 50134 tel 055 7947819

CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica Pavia Via Salvatore Maugeri, 10 27100 tel 0382 24444

Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII Bergamo Piazza OMS, 1 24127 te 800 883 300

## RUBRIQUE2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 2 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

## Pictogrammes:

GHS07

## Code(s) des classes et catégories de danger:

Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2

## Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures ; si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'œdème

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

### Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

GHS07 - Attention



### Code(s) des mentions de danger:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

### Mentions de mise en garde:

#### Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

#### Prévention

P261 - Éviter de respirer les poussières vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux niveaux local, régional, national.

### Contient:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

UFI: 6DD4-4W1Y-6009-Y996

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 3 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%	>= 20 < 30%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	868-77-9	212-782-2	01-211949 0169-29-00 00
hydroperoxyde de cumène	>= 0,1 < 1%	Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. E, H242; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 3, H335; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 2, H411 Limits: Skin Corr. 1B, H314 %C >=10; Skin Irrit. 2, H315 3<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 3<= %C <10; Eye Irrit. 2, H319 1<= %C <3; STOT SE 3, H335 1<= %C <10; Toxicité aiguë Facteur M = 1 Toxicité chronique Facteur M = 1 ATE oral = 382,0 mg/kg ATE dermal = 1.100,0 mg/kg ATE inhal = 2,0mg/l/4 h	617-002-00-8	80-15-9	201-254-7	ND

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appelez un médecin immédiatement.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

### RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer  
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.  
Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.  
Prédisposer une ventilation suffisante.  
Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulé dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

### RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Ménages privés :

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

Usage professionnel:

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

## RUBRIQUE8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Substance: Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 4,9 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 1,3 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,482 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,79 (mg/kg/Sédiment)

STP = 10 (mg/l)

Sol = 0,476 (mg/kg Sol)

- Substance: hydroperoxyde de cumène

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 6 (mg/m<sup>3</sup>)

PNEC

Eau douce = 0,0031 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,023 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00031 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,0023 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,031 (mg/l)

STP = 0,35 (mg/l)

Sol = 0,0029 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés :

Pas de suivi spécifique prévu

Usage professionnel:

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 7 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Pendant la manipulation du produit pur employer les gants protecteurs résistants aux produits chimiques (EN 374-1 / EN 374-2 / EN 374-3).

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	Liquide dense	
	Liquide dense	
Couleur	Gris	
Odeur	Caractéristique	
pH	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité	pas inflammable	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	nas pertinent	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	nas pertinent	
Température d'auto-inflammabilité	nas pertinent	
Seuil olfactif	nas pertinent	
Température de décomposition	nas pertinent	
Densité et/ou densité relative	1,05 g/ml	
solubilité(s)	Solvants organiques	
Solubilité dans l'eau	not suluble	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	pas explosif	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Viscosité cinématique	100.000 - 200.000 mPa.s	

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 8 / 16

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

- a) Explosifs
  - i) sensibilité aux chocs  
Pas pertinent
  - ii) effet du chauffage en milieu confiné  
Pas pertinent
  - iii) effet de l'inflammation en milieu confiné  
Pas pertinent
  - iv) sensibilité aux chocs  
Pas pertinent
  - v) sensibilité au frottement  
Pas pertinent
  - vi) stabilité thermique  
Pas pertinent
  - vii) colis  
Pas pertinent
- b) Gaz inflammables
  - i) Tci/limites d'explosion  
Pas pertinent
  - ii) vitesse de combustion fondamentale  
Pas pertinent
- c) Aérosols  
Pas pertinent
- d) Gaz comburants  
Pas pertinent
- e) Gaz sous pression  
Pas pertinent
- f) liquides inflammables  
Pas pertinent
- g) Solides inflammables
  - i) vitesse de combustion ou durée de combustion en ce qui concerne les poudres métalliques  
Pas pertinent
  - ii) déclaration indiquant si la zone mouillée a été franchie  
Pas pertinent
- h) Substances et mélanges autoréactifs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 9 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

i) température de décomposition

Pas pertinent

ii) propriétés de détonation

Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration

Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné

Pas pertinent

v) puissance explosive, le cas échéant

Pas pertinent

i) Liquides pyrophoriques

Pas pertinent

j) Solides pyrophoriques

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit lors du versement ou dans les cinq minutes qui suivent, en ce qui concerne les solides sous forme de poudre

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si les propriétés pyrophoriques peuvent changer au fil du temps

Pas pertinent

k) Substances et mélanges autochauffants

i) déclaration indiquant si une inflammation spontanée se produit et indiquant l'élévation maximale de température obtenue

Pas pertinent

ii) résultats des tests de dépistage visés à l'annexe I, section 2.11.4.2, du règlement (CE) no 1272/2008, s'ils sont pertinents et disponibles

Pas pertinent

l) Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau. Les informations suivantes peuvent être fournies

i) identité du gaz émis, si elle est connue

Pas pertinent

ii) déclaration indiquant si le gaz émis s'enflamme spontanément

Pas pertinent

iii) taux d'évolution des gaz

Pas pertinent

m) Liquides comburants

Pas pertinent

n) Solides comburants

Pas pertinent

o) Peroxydes organiques

i) température de décomposition

Pas pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 10 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

ii) propriétés de détonation  
Pas pertinent

iii) propriétés de déflagration  
Pas pertinent

iv) effet du chauffage en milieu confiné  
Pas pertinent

v) puissance explosive  
Pas pertinent

p) Corrosif aux métaux

i) métaux corrodés par la substance ou le mélange  
Pas pertinent

Pas pertinent

iii) référence à d'autres sections de la fiche de données de sécurité concernant les matériaux compatibles ou incompatibles  
Pas pertinent

q) Explosifs désensibilisés

i) agent désensibilisant utilisé  
Pas pertinent

ii) énergie de décomposition exothermique  
Pas pertinent

iii) vitesse de combustion corrigée (Ac)  
Pas pertinent

iv) propriétés explosives de l'explosif désensibilisé dans cet état  
Pas pertinent

## 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

a) sensibilité mécanique  
Pas pertinent

b) température de polymérisation auto-accélérée  
Pas pertinent

c) formation de mélanges poussières/air explosibles  
Pas pertinent

d) réserve acide/alcaline  
Pas pertinent

e) taux d'évaporation  
Pas pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

Publié le 31/01/2019 - Ver. n. 1 du 03/01/2023

# 11 / 16

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

f) miscibilité  
Pas pertinent

g) conductivité  
Pas pertinent

h) corrosivité  
Pas pertinent

i) groupe de gaz  
Pas pertinent

j) potentiel redox  
Pas pertinent

k) potentiel de formation de radicaux libres  
Pas pertinent

l) propriétés photocatalytiques  
Pas pertinent

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures.  
Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, agents oxydants forts, agents réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

**RUBRIQUE11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

ATE(mix) oral = 50.263,2 mg/kg  
ATE(mix) dermal = 144.736,8 mg/kg  
ATE(mix) inhal = 264,5 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: hydroperoxyde de cumène: La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosif par ingestion. L'inhalation de cette substance peut provoquer un œdème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. L'observation médicale est indiquée.

RISQUES AIGUS / SYMPTÔMES

INHALATION Mal de gorge. Sensation de brûlure. Contre la toux. Difficulté respiratoire. Essoufflement. Les symptômes peuvent survenir tardivement (voir Notes).

MIGNON Rougeur. La douleur. Brûlures de la peau.

YEUX Rougeurs. La douleur. Graves brûlures profondes.

INGESTION Sensation de brûlure. Douleur abdominale. Choc ou effondrement.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, provoque l'inflammation remarquable avec l'érythème ou l'œdème.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%: Blessure oculaire grave / irritation oculaire

lapin, Draize, (propre analyse), irritant

Irritant pour les yeux Catégorie 2B (SGH-UN)

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%: Sensibilisation respiratoire ou cutanée

cobaye, GPMT - Sensibilisateur

Sensibilisation cutanée de catégorie 1B (SGH-UN)

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%:

Toxicité en cas d'administration répétée

rat, par voie orale, le 7 septembre, OCDE 422 - NOAEL - 100 mg / kg

hydroperoxyde de cumène: Espèce: Rat

DSENO: 0,031 mg / l

Méthode d'application: inhalation (poussière / brouillard / vapeurs)

Temps d'exposition: 90 d

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

SELON 340:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 65789

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 144736

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 394,7

Relativement aux substances contenues:

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 98%:

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

La substance est rapidement métabolisée

Indications générales

Le contact avec les yeux et la peau doit être évité, ainsi que la respiration des vapeurs du produit.

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000  
LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

hydroperoxyde de cumène:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation, à travers la peau et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse dans l'air est atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20 ° C.

N O T E Souvent, les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent pas en quelques heures et sont exacerbés par un effort physique. Le repos et l'observation médicale sont donc essentiels. L'administration immédiate d'un traitement par inhalation appropriée par un médecin ou un personnel autorisé par lui doit être envisagée.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 382

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 1100

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 2,01

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 = 4 - 315 003

---

### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucun effet indésirable constaté

---

## **RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aïx dispositions locales et nationales en vigueur.

---

## **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Aucun

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Aucun

### **14.4. Groupe d'emballage**

Aucun

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Aucun

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

---

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

**RUBRIQUE15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP4 - Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

HP13 - Sensibilisant

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

**RUBRIQUE16. Autres informations****16.1. Autres informations**

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H242 = Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H315 - Provoque une irritation cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Procédure de classement: Méthode de calcul  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

**BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE :**

- règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) et mises à jour ultérieures
- règlement (CE) aucun 758/2013 du Parlement européen
- règlement (CE) n° 2020/878 du Parlement européen
- . Règlement (CE) no 790/2009 de la Commission du 10 août 2009
- Règlement (UE) no 286/2011 de la Commission du 10 mars 2011
- Règlement (UE) no 618/2012 de la Commission du 10 juillet 2012
- Règlement (UE) no 487/2013 de la Commission du 8 mai 2013
- Règlement (UE) no 517/2013 du Conseil du 13 mai 2013
- Règlement (UE) no 758/2013 de la Commission du 7 août 2013
- Règlement (UE) no 944/2013 de la Commission du 2 octobre 2013
- Règlement (UE) no 605/2014 de la Commission du 5 juin 2014
- Règlement (UE) 2015/491 de la Commission du 23 mars 2015
- Règlement (UE) no 1297/2014 de la Commission du 5 décembre 2014
- règlement (CE) du Parlement européen de 528/2012 non et mises à jour ultérieures

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

- règlement (CE) 648/2004 du Parlement européen et de mises à jour ultérieures
- Index de Merck.
- gestion d'innocuité des produits chimiques
- Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- pièce INRS-Centre
- toxicologie et hygiène Patty-industriel
- N.I. Sax-Dangerous properties of Industrial Materials-7 éd., 1989

Note à l'utilisateur :

les informations contenues dans cet onglet sont basées sur les connaissances dont nous disposons sur la date de la dernière version.

L'utilisateur doit s'assurer de la remise en forme et l'exhaustivité de l'information en relation avec l'utilisation spécifique du produit.

Vous ne devez pas l'interpréter comme une garantie d'un bien spécifique du produit.

Pour l'utilisation du produit ne tombe pas sous notre contrôle direct, l'obligation de l'utilisateur d'observer sous leur propre responsabilité lois et de la réglementation sur l'hygiène et de sécurité. Ne sommes pas responsables d'une mauvaise utilisation.

Cet onglet remplace et annule tous les précédents